



Formulaire d'adhésion à la SCE NewB Parts « B », personnes morales

Données administratives de la personne morale

Forme juridique :
Dénomination (en toutes lettres):
Adresse du siège :
Téléphone :
Numéro d'entreprise :
Site internet :
Description de l'objet social (tel que défini dans les statuts):

Représentation

Nom de la personne qui représente au nom et pour le compte de l'organisation :
Fonction :
Adresse e-mail :

Contact

Nom de la personne de contact pour NewB :
Fonction :
Adresse e-mail :
Téléphone :

I. Connaissance et expérience

Une part coopérative est un **instrument financier** représentant une partie du capital (action) de NewB dont la **valeur fluctue**. L'absence de rémunération et de liquidité de cette part, qui peut perdurer encore plusieurs années, ainsi que le risque financier élevé y attaché en font un produit d'investissement **complexe** et **risqué**. NewB veut s'assurer que ses coopérateurs et coopératrices ont la connaissance et l'expérience appropriée pour acheter ce type de produit. Il est dans l'intérêt des coopérateurs et de NewB qu'il n'y ait pas d'incompréhension sur ce point.

Chaque coopérateur-trices doit distinguer (1) l'achat d'une part de notre capital (risque élevé, car sans aucune garantie de récupérer son investissement) et (2) le dépôt de liquidités sur un compte (créance exigible à tout moment vis-à-vis d'une banque). Dans ce contexte, NewB cherche à neutraliser les conflits d'intérêts : l'intérêt de ses coopérateurs-trices de ne pas perdre tout ou partie des sommes confiées et l'intérêt de NewB de disposer de fonds propres lui permettant de réaliser durablement ses objectifs.

Avant d'acheter des parts coopératives de NewB, vous êtes invité-e-s à prendre connaissance de la [note d'information ci-après](#). Ensuite, vos connaissances et votre expérience en matière de parts coopératives vont être testées par quelques questions. Quelles que soient votre expérience et vos connaissances, nous vous recommandons de rester raisonnables quant au nombre de parts que vous souscrivez.

Avez-vous déjà souscrit par le passé (pour vous-même, pour votre entreprise ou pour un tiers) à des parts dans une ou plusieurs coopératives non cotées en bourse ?

Oui Non Je ne sais plus.

Si oui, laquelle (lesquelles).....

.....

Vrai ou faux?

Les parts coopératives garantissent la protection du capital que vous avez investi. Vrai Faux

Si un-e investisseur-euse souhaite vendre ses parts coopératives, le montant investi lui sera remboursé dans les jours suivants. Vrai Faux

L'achat de parts coopératives contribue à la levée de capitaux de NewB. Vrai Faux

Les parts de la coopérative peuvent être vendues en bourse. Elles peuvent être facilement vendues et sont donc liquides. Vrai Faux

En investissant dans des parts coopératives, je ne peux pas perdre l'argent que j'ai investi. Vrai Faux

Investir dans des parts coopératives de NewB équivaut à accorder un prêt à NewB, qui sera remboursé à une date prédéterminée. Vrai Faux



II. Description de vos activités

Merci d’écrire ci-dessous la description de vos activités. NewB privilégie ses membres dans le choix des fournisseurs. Nous pourrions être amené à faire appel à vos services. Merci de nous informer de vos activités :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Notre entreprise s’engage à souscrire part(s) coopérative(s) « B » de 20 € moyennant virement sur le compte en banque de NewB BE62 1030 3665 5661 (demandez au préalable votre communication structurée individuelle via cooplife@newb.coop). Après réception du paiement, la candidature sera soumise au conseil d’administration de NewB pour approbation.

Fait le à

Signature du/de la représentant-e légal :

**Merci de renvoyer le formulaire complété et signé à l’adresse email suivante :
cooplife@newb.coop.**